



DÉCISION  
portant sur la mise à disposition du domaine public de la commune de Feytiat à Limoges Métropole pour l'installation d'outils de sensibilisation à la transition hydrique

N° 27761

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.533-2 et L.533-10;  
Vu l'autorisation n°121 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une salle de classe au sein de l'école Ferdinand

Buisson - Rue des Etoiles - 87250 Feytiat, appartenant à la commune de Feytiat pour y

Mener l'outil de sensibilisation à la transition hydrique.

DÉCIDE

**Article 1** : Limoges Métropole signe une convention de mise à disposition à caractère

gratuit et sans contrepartie financière entre la commune de Feytiat et la métropole de

Feytiat pour le déploiement de l'outil géré « H2O » à destination d'un public jeune.

**Article 2** : Le bien mis à disposition est une salle de classe au sein de l'école Ferdinand

Buisson - Rue des Etoiles - 87250 Feytiat, appartenant à la commune de Feytiat.

**Article 3** : L'autorisation d'occupation est consentie à compter du 30 Novembre 2026 jusqu'au

31 Janvier 2026. Cette autorisation est révocable à tout moment et est effectuée à titre

gratuit.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 27/01/2026  
Président de Limoges Métropole

Publié le mardi 27 janvier 2026

## DÉCISION

# Décision portant sur la mise à disposition du domaine public de la commune de Feytiat à Limoges Métropole pour l'installation d'outils de sensibilisation à la transition hydrique

1 DOCUMENT - Publié le 27 Janvier 2026

**27761.pdf**  
(.pdf, 205,3 Ko)

**TÉLÉCHARGER**